



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil municipal :
le 10/06/2025

Publication :
le 20/06/2025

Délibération n° D-2025-186

Convention de délégation de service public - Activités MICE et
grands évènements sur les sites de l'Acclameur et de Noron -
Avenant n°1

Président :

Madame Rose-Marie NIETO

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noémie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Sébastien MATHIEU.

Direction Animation de la Cité

**Convention de délégation de service public -
Activités MICE et grands évènements sur les sites de
l'Acclameur et de Noron - Avenant n°1**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par contrat de Délégation de Service Public approuvé en Conseil municipal le 31 mars 2025, la Collectivité a confié au groupement SO SPACE, la gestion des activités MICE (expositions, congrès, séminaires, salons) et Grands évènements sur les sites de l'Acclameur (Halle et Club) et du parc des Expositions de Noron pour une durée de 15 ans à compter du 1er mai 2025.

La convention de Délégation de Service public permet au concessionnaire de créer une société dédiée pour se substituer à lui pour l'exécution du contrat. Le 22 avril 2025 a été créée la société par actions simplifiée SO SPACE EVENEMENTS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 943 476 317, au capital social de 2 000 000 euros et dont le siège social est situé au 64 avenue Saint-Jean d'Angély - 79000 NIORT. Cette société se substitue alors dans ses droits et obligations à la SO SPACE (mandataire du groupement lors de l'attribution du contrat), celle-ci devenant actionnaire unique de la SO SPACE EVENEMENTS.

Par ailleurs, la convention confère à son délégataire la maîtrise d'ouvrage de la démolition de la halle Emile Bèche, valorisée à 86 000 € HT. La Collectivité souhaite reprendre celle-ci à sa charge.

Il est alors envisagé que le montant de la subvention prévisionnelle d'investissement mentionné à l'article 34 du contrat soit diminué pour 2026 de 43 000 € HT, ramenant le montant total pour l'année 2026 à 287 000 € HT en place de 330 000 € HT. Le montant total des subventions est plafonné à 5 857 000 € HT en place de 5 900 000 € HT. Les 43 000 € HT mis à la charge du délégataire, devant être financés par lui dans la convention de délégation de service public et retirés par le présent avenant feront l'objet d'une imputation sur le premier versement de la compensation de service public.

Ainsi, le premier appel de compensation de service public fera distinctement apparaître le montant de compensation de service public tel que prévu au contrat (1 056 667 € pour l'année 2025) diminué de 43 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 et autoriser sa signature.

Madame Christelle CHASSAGNE ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, et Messieurs Jérôme BALOGÉ, Dominique SIX, Gérard LEFEVRE et François GUYON ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, n'ayant pas pris part à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	5
Excusé :	4

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Rose-Marie NIETO

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AUX ACTIVITES MICE & GRANDS
EVENEMENTS A L'ACCLAMEUR ET AU PARC DES EXPOSITIONS DE NORON**

N° contrat 25343D001

Avenant N°1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal.

Ci-après dénommée "le Délégrant" ou "la collectivité"

d'une part,

Et :

Le groupement constitué des cotraitants ci-après désignés :

La SO SPACE (mandataire du groupement)
siège social : Hôtel de Ville, 79000 NIORT

GB2A INGENIERIE
7 place Gardin, 14000 CAEN

GB2A PROJETS
7 place Gardin, 14000 CAEN

ACE
2 place Dupin, 79300 BRESSUIRE

ATES
28 rue Blaise Pascal, CS 48656, 79026 NIORT cedex

GANTHA
12 boulevard Chasseigne, 86000 POITIERS

SIT&A CONSEIL,
4 rue de la Palenne, Chagnolet, 17139 DOMPIERRE SUR MER

VICTOR ARCHITECTES
23 rue de Bellune, 79000 NIORT

Ci-après dénommée "le Déléataire" ou « groupement SOSPACE »

Et

La SO SPACE EVENEMENTS, siège social : 64 Avenue Saint-Jean d'Angély, 79000 NIORT

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Par contrat de Délégation de Service Public approuvé en Conseil municipal le 31 mars 2025 et notifié au délégataire le 17 avril 2025, la Collectivité a confié au groupement SO SPACE, la gestion des activités MICE (expositions, congrès, séminaires, salons) et Grands événements sur les sites de l'Acclameur (Halle et Club) et du parc des Expositions de Noron pour une durée de 15 ans à compter du 1er mai 2025.

Les dispositions prévues par l'article 28 de la convention de Délégation de Service public, permet au concessionnaire de créer une société dédiée pour se substituer à lui pour l'exécution du contrat.

Par ailleurs, cette même convention confère au groupement SO SPACE, la maîtrise d'ouvrage relatif à la démolition de la halle Emile Bèche, démolition que la Collectivité souhaite reprendre à sa charge.

Le présent avenant a pour objet d'acter le transfert des droits et obligations du contrat de D.S.P. de la SO SPACE vers la SO SPACE EVENEMENTS et par ailleurs de fixer les modalités financières de la prise en charge de la démolition de la Halle Emile Bèche par la Ville de Niort.

L'avenant est passé en application de l'article R3135-7 du Code de la Commande Publique.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 –

Le 22 avril 2025 a été créée la société par actions simplifiée SO SPACE EVENEMENTS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 943 476 317, au capital social de 2 000 000 euros et dont le siège social est situé au 64 Avenue Saint-Jean d'Angély, 79000 NIORT.

Cette société exerce depuis le 1^{er} mai 2025 l'activité de gestion, la commercialisation et l'animation des activités Mice {acronyme utilisé dans le domaine du tourisme et des événements qui signifie : Meetings (Réunions), Incentives (séminaires, Voyages de récompense/motivation), Conferences (Conférences), Exhibitions (Expositions)} & Grands événements, la mise en œuvre des programmes de travaux de réhabilitation et de gros entretien, la maintenance sur les sites et équipements du Centre sportif, événementiel et d'affaires de L'Acclameur et du Parc des expositions de Noron et se substitue dans ses droits et obligations à la SO SPACE (mandataire du groupement lors de l'attribution du contrat), celle-ci devenant actionnaire unique de la SO SPACE EVENEMENTS (cf. Kbis en annexe).

Par conséquent, les sommes dues au mandataire du groupement seront dorénavant portées au crédit de la Banque – IBAN (cf. RIB en annexe).

ARTICLE 2 –

La maîtrise d'ouvrage de la démolition de la halle Emile Bèche (800 m²), prévue au 1.4 de l'annexe 5a du contrat, dont le coût d'investissement pour ce bien est évalué par le concessionnaire à 86 000 €HT (annexe 5b du contrat) est reprise par le délégant.

ARTICLE 3 –

Le montant de la subvention prévisionnelle d'investissement mentionné à l'article 34 du contrat est diminué pour 2026 de 43 000 €HT, ramenant le montant total pour l'année 2026 à 287 000 €HT en place de 330 000 €HT. Le montant total des subventions est plafonné à 5 857 000 €HT en place de 5 900 000 €HT.

Les 43 000 €HT mis à la charge du délégataire, devant être financés par lui dans la convention de délégation de service public et retirés par le présent avenant feront l'objet d'une imputation sur le premier versement de la compensation de service public. Ainsi, le premier appel de compensation de service public fera distinctement apparaître le montant de compensation de service public tel que prévu au contrat (1 056 667 € pour l'année 2025) diminué de 43 000 €.

ARTICLE 4 –

Les autres clauses du contrat signé entre la Ville de Niort et le groupement SO SPACE EVENEMENTS restent inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A	A	A Niort
Le Délégataire La SO SPACE (mandataire du groupement) La personne habilitée	La SO SPACE EVENEMENTS La personne habilitée	Le Délégant, Pour la Ville de Niort L'Adjoint délégué

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 2 mai 2025**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	943 476 317 R.C.S. Niort
Date d'immatriculation	22/04/2025
Dénomination ou raison sociale	SO SPACE EVENEMENTS
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	2 000 000,00 Euros
Adresse du siège	64 Avenue Saint-Jean d'Angely 79000 Niort
Activités principales	La gestion, la commercialisation et l'animation des activités MICE {acronyme utilisé dans le domaine du tourisme et des événements qui signifie : Meetings (Réunions), Incentives (séminaires, Voyages de récompense/motivation), Conférences (Conférences), Exhibitions (Expositions)} & Grands événements, la mise en œuvre des programmes de travaux de réhabilitation et de gros entretien, la maintenance sur les sites et équipements du Centre sportif, événementiel et d'affaires de L'ACCLAMEUR et du Parc des expositions de NORON.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 21/04/2124
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2025

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président**

Dénomination	SO SPACE
Forme juridique	Société anonyme d'économie mixte
Adresse	Hôtel de Ville 79000 Niort
Immatriculation au RCS, numéro	340 926 153 RCS Niort

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	GROUPE Y AUDIT
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	53 Rue des Marais 79000 Niort
Immatriculation au RCS, numéro	377 530 563 RCS Niort

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	64 Avenue Saint-Jean d'Angely 79000 Niort
Activité(s) exercée(s)	La gestion, la commercialisation et l'animation des activités Mice {acronyme utilisé dans le domaine du tourisme et des événements qui signifie : Meetings (Réunions), Incentives (séminaires, Voyages de récompense/motivation), Conférences (Conférences), Exhibitions (Expositions)} & Grands événements, la mise en œuvre des programmes de travaux de réhabilitation et de gros entretien, la maintenance sur les sites et équipements du Centre sportif, événementiel et d'affaires de L'Acclameur et du Parc des expositions de Noron
Date de commencement d'activité	17/04/2025
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	6 Rue Archimède 79000 Niort
----------------------------	-----------------------------

Greffé du Tribunal de Commerce de Niort

18 Rue Marcel Paul, Bp 8818
79028 Niort Cedex 9

N° de gestion 2025B00345

Enseigne

Niort Parc Expo

Activité(s) exercée(s)

La gestion, la commercialisation et l'animation des activités Mice {acronyme utilisé dans le domaine du tourisme et des événements qui signifie : Meetings (Réunions), Incentives (séminaires, Voyages de récompense/motivation), Conferences (Conférences), Exhibitions (Expositions)} & Grands événements, la mise en œuvre des programmes de travaux de réhabilitation et de gros entretien, la maintenance sur les sites et équipements du Centre sportif, événementiel et d'affaires de L'Acclameur et du Parc des expositions de Noron.

Date de commencement d'activité

01/05/2025

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

50 Rue Charles Darwin 79000 Niort

Enseigne

L'Acclameur

Activité(s) exercée(s)

La gestion, la commercialisation et l'animation des activités Mice {acronyme utilisé dans le domaine du tourisme et des événements qui signifie : Meetings (Réunions), Incentives (séminaires, Voyages de récompense/motivation), Conferences (Conférences), Exhibitions (Expositions)} & Grands événements, la mise en œuvre des programmes de travaux de réhabilitation et de gros entretien, la maintenance sur les sites et équipements du Centre sportif, événementiel et d'affaires de L'Acclameur et du Parc des expositions de Noron.

Date de commencement d'activité

01/05/2025

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Maeva C.", written over a horizontal line.

FIN DE L'EXTRAIT